

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

élus : 19

Conseillers

en fonction : 19

Conseillers

présents : 15

Séance du 24 octobre 2016

Sous la Présidence de GROSSKOST Alain.

Membres présents : MM. GROSSKOST, GRUBER, NORTH, HELLER, ESCOUBET, COLIN, MEYER Mmes LETZ, GARDONCINI, GEYER, MASTIO, ORTIZ, MELLINGER, MAYER, MARQUES.

Membres excusés : MM. BLAIZEAU, BERNHARD, WALCH, Mme BERST./.

Membres bénéficiant d'une procuration : MM. GROSSKOST, GRUBER, Mmes LETZ

Secrétaire de séance: Mme MAYER.

1./ Travaux de voirie 2016: Travaux de soutien de la chaussée.

Le Maire rappelle l'acquisition constituant l'alignement de la parcelle au carrefour de la Route de Paris, Rue d'Achenheim et la Route de Breuschwickersheim. Il a engagé une consultation pour la réalisation d'une longrine et de piliers de soutien pour garantir la stabilité du futur trottoir et de l'élargissement de la route.

Ces travaux sont nécessaires en raison du remblaiement d'une ancienne cave.

L'offre la mieux disante à été déposée par la Sté MAGER pour un montant de 8.241,00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette offre et autorise le Maire à signer la lettre de commande.

2./ Programme cimetière 2016: Travaux de déplacement de pierres tombales.

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa consultation en vue de faire déplacer les anciennes pierres tombales à l'arrière de l'église.

Un espace dédié sera prévu au cimetière actuel pour mettre en valeur ces anciennes pierres.

Le Conseil autorise le maire à retenir l'offre la mieux disante et à signer la lettre de commande.

Il charge le Maire de déposer un demande d'aide auprès de la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland, au titre de soutien du petit patrimoine.

3./ Bâtiment Schweitzer; Convention avec la paroisse Protestante.

La paroisse protestante associée au programme de rénovation du bâtiment Schweitzer, est amenée à participer financièrement à certains travaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de convention de participation financière avec la paroisse protestante portant sur des travaux d'aménagement intérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal approuve l'accord proposé et autorise le Maire à la signer.

4./ Eclairage public : rue de la Scierie

Le Maire informe le conseil de la coupure involontaire de l'éclairage public d'un secteur entier comportant la Rue de la Scierie, Rue du Chalet et la Rue des Noyers.

Cette panne n'a pu être résorbée par l'entreprise en charge de la maintenance.

Il convient d'entreprendre des travaux de rénovation du réseau de la Rue de la Scierie.

Dans un premier temps, le raccordement électrique sera remplacé pour un montant de 29.748,00 € TTC.

Cette intervention permettra de réarmer le réseau.

Le remplacement du matériel sera réalisé dans un second temps. Une consultation sera lancée par la Sté ECOTRAL, assistant à maîtrise d'ouvrage. Le Conseil autorise le maire de retenir l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- retient les offres proposées par la Sté ECOTRAL
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

5./ Rue du Chalet - Enfouissement du réseau de télécommunication

Le Maire présente l'offre de ORANGE pour l'enfouissement du réseau de téléphone à l'occasion des travaux de voirie Rue du Chalet.

Les études et travaux de câblage sont préfinancés par France Télécom et refacturés in fine à la commune.

Le coût de ces travaux est estimé à 3.736,00 euros H.T.-études et travaux de câblage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de mutualiser ces travaux en concertation avec ORANGE et ceux qui seront réalisés à l'occasion de la rénovation de l'éclairage public;
- de retenir la proposition de ORANGE ;
- d'autoriser le Maire à signer la lettre de commande et la convention ;

Ces montants seront inscrits au Budget 2017 opération 42 – Réseau Electrique.

6./ ZAC "Les Portes de l'Ackerland" - Compte rendu d'activités 2015/2016.

Le Maire présente le compte rendu d'activités de la Société d'Aménagement et d'Equipement de la Région de Strasbourg établi pour l'année 2015 avec une prévision pour 2016.

Le document a été tenu à disposition des élus durant la semaine écoulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil n'émet aucun avis défavorable à l'encontre de ce rapport.

7./ Déchetterie verte – achat de parcelles appartenant à la Fondation Saint Thomas.

Entendues les explications fournies par Monsieur Alain GROSSKOST, en vue de la réalisation de la « Déchetterie verte »,

après en avoir délibéré,

aux regard des négociations avec la Fondation Saint Thomas en vue de la réalisation de la future déchetterie verte au lieu-dit « Hahnenberg Ueber die Landstrasse »,

le Conseil Municipal confirme l'acquisition des parcelles suivantes:

Section 34 N° 1187 de 1,52 ares
N° 1234 de 0,94 are
N° 1284 de 32,99 ares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'acquisition des parcelles précitées, sous l'autorité du Maire et
- retient Me KIMMEL pour la rédaction de l'acte,
- autorise le maire à signer l'acte

8./ Déchetterie verte : Achat parcelles - indemnisations.

Dans le cadre de l'acquisition de parcelles destinées à la déchetterie verte, le Conseil Municipal décide de verser des indemnités locales à l'exploitant concerné, à savoir :

- Indemnité de pertes de revenus: 57,52 € /are
- Perte de fumure: 5,26 € / are

Les informations ont été communiquées par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.
L'ensemble de ces indemnités sera versé sur l'article 2118.

9./ Classement des voies communales

Approuvant le classement dans le domaine public de la commune

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et du 21 juillet 2005 relative au Code de la Voirie Routière, notamment son article L. 141-3,
VU l'Ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, notamment l'article 2

DECIDE

après en avoir délibéré,

d'approuver le classement dans le domaine public l'extension de la voirie communale suivante :

A/Rues existantes modifiées: Rues ouvertes à la circulation

1	Stade	(rue du)	longueur	230,00	m
---	-------	----------	----------	--------	---

10./ Siège de la paroisse protestante d'Ittenheim.

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Presbytéral en date du 14 décembre 2015 et l'arrêté préfectoral du 7 mars 2016, portant sur la désaffectation du presbytère protestant situé au 11 rue Albert Schweitzer et l'affectation du 1er étage et du local coté gauche du rez-de-chaussée du Bâtiment Schweitzer.

En date du 22 février 2016, le conseil avait également décidé à l'unanimité de ces désaffectation et affectation.

Il convient à présent de décider du transfert du siège de la paroisse protestante.

Après en avoir débattu, à l'unanimité,
le Conseil Municipal autorise le transfert du siège de la paroisse protestante d'Ittenheim vers le Bâtiment Schweitzer sis au 14 rue Albert Schweitzer.

11./ Projet d'installation de géothermie profonde sur le ban de Hurtigheim.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire,

- Considérant que la Commune d'Ittenheim n'a été ni consultée ni informée du projet rappelé en objet ;
- Considérant qu'elle n'a pas été éclairée sur les caractéristiques techniques de l'installation projetée ;
- Considérant qu'elle n'a pas été informée des risques immédiats et futurs d'une telle installation ;
- Considérant que l'enquête publique sera close le 3 novembre 2016 ne permettant pas aux élus de s'emparer de toute information pertinente sur le sujet et le projet ;
- Considérant que les forages envisagés se situent à un endroit plus proche des premières constructions de la commune d'Ittenheim que celles de la commune de Hurtigheim ;

Emet un avis négatif à l'installation projetée et demande au Maire de le porter à la connaissance de Monsieur le Commissaire Enquêteur pour être consigné dans le rapport d'enquête,

Précise qu'il se déclare prêt à réétudier le projet – sans préjuger de l'avis futur qu'elle pourra émettre – après obtention des informations et de l'éclairage technique attendues.

12./ Télétransmission des actes en préfecture - avenants

M. Daniel GRUBER, adjoint au maire informe les membres du conseil municipal de la convention signée en date du 26 janvier 2012 avec les services de la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Compte tenu du changement de tiers de télétransmission et de la transmission des actes budgétaires (budget, compte administratif, etc..) non prévue dans ladite convention, il s'avère nécessaire de l'actualiser par des avenants.

Après avoir écouté l'exposé, le conseil municipal :

- accepte l'avenant n° 1 concernant le changement du tiers de télétransmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité
- accepte l'avenant n° 2 concernant la transmission électronique des documents budgétaires
- et autorise le maire à les signer.

13./ Gaz de Strasbourg - Rapport annuel 2015.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de fourniture de gaz naturel, établi par Gaz de Strasbourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil n'émet aucun avis défavorable à l'encontre de ce rapport.

14./ Rue des Pommiers - Achat de parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de l'alignement de la Rue des Pommiers.

Il charge Monsieur Didier NORTH, Adjoint au Maire de rédiger les actes administratifs en vue d'acquérir les parcelles nécessaires à l'élargissement de cette desserte, sous l'autorité du Maire, en l'absence de toute hypothèque.

Prix d'achat : 1.525,00 euros l'are.

Le Conseil Municipal autorise le Maire et l'Adjoint à signer les actes.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.